

Je salue les membres de la Commission Particulière du Débat Public pour leur décision courageuse de démissionner suite à la décision prématurée du Gouvernement concernant le contournement autoroutier de Bordeaux. Décision courageuse, mais inadaptée.

Je pense qu'il faut, au contraire, mener la mission à son terme et rendre compte du débat. Mais comment rédiger ce compte-rendu ?

Le débat porte sur trois questions dont les deux dernières dépendent d'une réponse positive à la première. C'est-à-dire que si le contournement n'est pas jugé opportun, les réponses aux autres questions sont sans objet.

Comment décider si le projet est opportun ?

Je ne vois qu'un moyen (Je vous prie d'excuser l'expression): apprécier la pertinence des arguments pour et contre.

Or, tous les arguments en faveur du projet sont basés sur les bénéfices locaux que l'on peut tirer de chacun des partis. Aucun ne valide le projet sur son fondement d'écartier de l'agglomération bordelaise un trafic qui lui est étranger.

A l'inverse, la plupart des arguments contre le projet autoroutier prédisent que son exécution empêcherait la réussite des autres modes de transport et, par conséquent, entraînerait l'échec du projet global.

Je vous suggère donc de faire un compte-rendu sur la première question du débat et de subordonner la remise du rapport sur les autres questions à la fourniture par le gouvernement d'une réponse positive à la première question. La justification de cette procédure est d'empêcher les contingences locales d'influer sur la décision.

J'ignore si cette suggestion aura l'effet que j'espère, mais ce sera toujours un beau pied-de-nez à ces messieurs du Gouvernement.

Pour mémoire, voici un échantillon des arguments contre.

Le projet n'est pas crédible car il suppose une augmentation des trafics ferroviaires et maritimes. Or, ces modes perdent du fret. Pour que le projet soit opportun, il faudrait que les modes maritimes et ferroviaires soient proches de la saturation.

Le projet n'est pas crédible car il suppose de transférer un trafic d'une voie gratuite vers une voie payante. Le Maître d'ouvrage prétend pouvoir faire cela. Nous lui suggérons d'en faire la démonstration en transférant le fret routier en transit qui emprunte la N10 de Poitiers à Bordeaux vers l'A10.

Le projet n'est pas crédible car il ne permet pas de respecter les accords de Kyoto. L'objectif de la France est de ramener ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Ce qui suppose une diminution de la consommation de combustibles fossiles. Le projet autoroutier conduit inévitablement à une augmentation.

Robert POUYFAUCON